

Méthodologie

Pierre angulaire du dispositif d'évaluation des besoins énergétiques de l'industrie, l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'Industrie recense les achats et les consommations d'énergie des établissements industriels français. Elle est réalisée par le SSP pour ce qui concerne les **industries agricoles et alimentaires et les scieries**. L'interrogation des autres secteurs industriels est prise en charge par le Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (SESSI) du Ministère des Finances et de l'Emploi.

Champ de l'enquête

En 2007, l'enquête mesure les dépenses de consommations d'énergie des **établissements de fabrication ou de transformation** (usines, ateliers, chantiers permanents) actifs au 31 décembre de l'année. Les bureaux, entrepôts, magasins de vente, laboratoires, centres d'essais et autres établissements « auxiliaires » dont les caractéristiques en matière de consommation d'énergie rappellent celles du secteur tertiaire, sont exclus du champ d'observation.

La présente enquête, portant sur l'exercice 2007, est la dernière réalisée dans l'ancienne nomenclature d'activités française (NAF). La nouvelle nomenclature d'activité (dénommée NAF - Rév. 2) sera appliquée dès 2009, pour l'exercice 2008.

Par référence aux classes de l'ancienne NAF, les établissements enquêtés par le SSP dans le cadre de l'enquête sur les consommations d'énergie relèvent :

- des secteurs 15.1A à 15.9T, à l'exception du 15.1F (Charcuterie), 15.8B (Cuisson de produits de boulangerie), 15.8C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie), 15.8D (Pâtisserie),
- du 20.1A (sciage et rabotage du bois).

Le fichier d'enquête est établi sur la base du fichier des établissements actifs des entreprises agroalimentaires et des scieries, mis à jour à partir des informations figurant au fichier SIRENE des entreprises et des établissements géré par l'INSEE. Environ 5 600 établissements répondent en 2007 aux critères ci-dessus.

Le dispositif de collecte

Depuis 2000, la collecte des informations s'appuie sur :

- une enquête **annuelle** réalisée uniquement auprès des établissements « gros consommateurs » et totalisant 82 % de la consommation nette d'énergie des établissements du champ d'observation. Environ 1 000 établissements sont concernés ;
- une enquête **pluri-annuelle** réalisée par sondage tous les quatre ans auprès du reste des établissements de 10 salariés et plus. Ces unités, d'après la dernière enquête pluriannuelle de 2005, totalisent 18 % de la consommation d'énergie. Elles sont environ 4 600 ;

L'année 2007 est une année d'interrogation des seuls établissements « gros consommateurs ». Les établissements « petits consommateurs » interrogés en 2005 sont estimés (en particulier pour la valeur des achats) et sont affectés d'un coefficient d'extrapolation qui est recalculé pour tenir compte de l'évolution du champ (cessation et création, changement de taille ou d'activité). Ceci nous amène à calculer un pourcentage collecté qui apparaît en dernière colonne dans la plupart des tableaux (information collectée en %) qui représente la part de la consommation (ou de la valeur des achats d'énergie) des « gros consommateurs » par rapport au total.

Critères de sélection des établissements relevant de l'enquête annuelle

Ils sont au nombre de deux. Un établissement est enquêté dans le cadre de l'enquête annuelle :

- si sa consommation totale d'énergie excède un certain seuil déterminé à partir des informations recueillies précédemment et fixé selon l'activité exercée ;
- s'il emploie au début d'année un nombre de salariés conséquent, supérieur à un seuil lui aussi fonction du domaine d'activité.

Dans le cas contraire, il relève du dispositif pluriannuel d'enquête. Le tableau ci-dessous détaille, selon l'activité, les différents seuils au-delà desquels les établissements ont été enquêtés en 2007. Les seuils ont été révisés au vu des résultats des enquêtes de 2006.

Seuils de sélection des établissements « gros consommateurs »

Activité	Consommation totale minimale (en tep)	Effectif salarié minimal
15.1A	600	100
15.1C	800	100
15.1E	600	100
15.2Z	500	100
15.3A	2 000	200
15.3C	1 000	100
15.3E	500	50
15.3F	500	100
15.4A	1 500	50
15.4C	1 000	50
15.4E	600	50
15.5A	2 000	100
15.5B	2 000	100
15.5C	1 500	100
15.5D	2 000	50
15.5F	1 000	100
15.6A	500	50
15.6B	1 000	100
15.6D	2 000	50
15.7A	1 500	100
15.7C	1 000	100
15.8A	600	100
15.8F	700	100
15.8H	2 000	100
15.8K	1 250	100
15.8M	1 000	100
15.8P	1 000	100
15.8R	300	100
15.8T	700	100
15.8V	1 000	100
15.9A	800	100
15.9B	200	100
15.9D	2 000	50
15.9F	300	100
15.9G	200	50
15.9J	500	100
15.9L	100	10
15.9N	1 500	100
15.9Q	2 000	50
15.9S	500	50
15.9T	1 000	100
20.1A	350	50

Le questionnaire

Le questionnaire de 2007 est semblable à celui de 2006. Il comporte toutefois une question supplémentaire sur le type de tarif appliqué la majeure partie de l'année pour le gaz naturel (tarif régulé ou tarif dérégulé) et l'électricité (tarif régulé, tarif dérégulé ou tarif de retour).

Les unités enquêtées doivent fournir leurs achats et leur consommation (en valeur et en quantité) par type d'énergie : gaz de réseau, houille, lignite et charbon pauvre, coke de houille, butane et propane, fioul lourd, fioul domestique, autres produits pétroliers, bois et sous-produits de bois à usage énergétique, électricité et vapeur. Elles doivent indiquer par ailleurs pour chaque type d'énergie les quantités éventuellement stockées et les capacités de stockage (s'il y a lieu).

La collecte

La collecte de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie agroalimentaire et les scieries a été assurée, pour la dernière année, par les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) sauf pour les régions Nord – Pas de Calais et Picardie, en 2007, pour lesquelles la collecte a été réalisée par le SSP. La collecte s'est déroulée au cours du premier semestre 2007. Les établissements ont reçu, par voie postale, un questionnaire, puis en cas de non-réponse, deux rappels postaux, une mise en demeure et un constat de non-réponse.

Parallèlement, les SRISE ont effectué le contrôle et la saisie des questionnaires. Les éléments recueillis ont ensuite été transmis au SSP qui s'est chargé de la centralisation des données et de la diffusion des résultats.

La diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sur les consommations d'énergie effectuée par le SSP sont consultables :

- dans DATAGRESTE pour les services statistiques et le personnel du Ministère de l'Agriculture ;
- pour les autres utilisateurs, un numéro de Chiffres et Données de la série Agreste présente les résultats détaillés de l'enquête dans le champ de collecte du SSP. Le site Agreste (www.agreste.agriculture.gouv.fr) permet également l'accès en ligne aux données de l'enquête.

Le contenu de la présente publication est moins complet que celui de 2005, année d'interrogation par sondage de la totalité du champ des établissements de 10 salariés et plus, ainsi que, à titre exceptionnel, des unités de taille inférieure à 10 salariés. En revanche, son contenu est identique à celui des publications 2002-2004 et 2006.

Conversion en tep selon le type d'énergie

Les tableaux présentent les consommations totales en unité propre et en tonnes équivalent pétrole (tep). La conversion en tep s'effectue au moyen des coefficients officiels retenus par l'Observatoire de l'énergie et indiqués dans le tableau ci-dessous.

Gaz de réseau	1 MWh = 0,077 tep
Houille	1 t = 0,619 tep
Lignite – Charbon pauvre	1 t = 0,405 tep
Coke de houille	1 t = 0,667 tep
Butane, propane	1 t = 1,095 tep
Fioul lourd	1 t = 0,952 tep
Fioul domestique	1000 l = 0,850 tep
Autres produits pétroliers	1t = 1,000 tep
Bois et sous-produits de bois	1 t = 0,357 tep
Vapeur	1 t = 0,072 tep
Electricité	1 MWh = 0,086 tep

Rappel des principales définitions

Consommation brute totale d'énergie : Consommation de combustibles + consommation d'électricité + achats de vapeur

Consommation nette d'énergie : Consommation brute – Ventes de vapeur – Autoproduction d'électricité d'origine thermique

Achats et consommations : Achats et consommations sont par nature identiques pour le gaz de réseau et la vapeur non stockable par les utilisateurs. Pour les combustibles, la différence entre consommation et achats s'explique par la variation des stocks intervenue en cours d'année. Pour l'électricité, la consommation est égale à la somme des achats et de l'autoconsommation, c'est-à-dire de l'autoproduction d'électricité autoconsommée par les établissements agroalimentaires et les scieries.

Consommation moyenne d'énergie par établissement : consommation brute totale ou consommation nette rapportée à l'ensemble des établissements

Consommation moyenne d'énergie par emploi : consommation brute totale ou consommation nette rapportée à l'ensemble des effectifs salariés moyens employés par les établissements

Pour toute information complémentaire et exploitation à la demande, les lecteurs peuvent s'adresser au :

SSP

Centre de documentation et d'information Agreste

12, rue Henri ROL-TANGUY – TSA 70007

93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Téléphone : 01 49 55 85 85

Télécopie : 01 49 55 85 03

Mél : scees-cdia@agriculture.gouv.fr

Information sur internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr